

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Jean-François Boutin

<https://www.cadre21.org/membres/b2f4eff8582ce18de93d76ac>

Date d'obtention : 2021-04-28 12:55:58

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

On commence par prendre en charge les témoins et les victimes. Les étapes visent à être rassurant et objectif. Par la suite, on peut prendre en charge l'instigateur. L'intervenant peut faire son travail sans nuire à celui des policiers.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Une situation de sextage peut prendre des proportions immenses. L'intervenant doit prendre rapidement la situation en charge pour éviter la propagation.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Prendre soin de la victime. La rassurer et prendre le temps de bien lui expliquer les étapes de notre intervention auprès d'elle.